

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la 2^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la 2^e séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **16 décembre 2020 à 20 h 30**, en huis clos compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte rouge), à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Mme Ginette Brien, conseillère district # 5, est absente et le poste de conseiller municipal au district #2 est vacant.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme la majorité des membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2020-12-298

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires*
3. *Entente avec le syndicat – Inspecteur en voirie II*
4. *Reddition de comptes PAVL sous volet PPA-CE*
5. *Remerciement aux bénévoles 2020*
6. *Motion de félicitations et remerciements – Marché de Noël virtuel de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest*
7. *Adoption du Premier projet de règlement 650-2020 modifiant le Règlement de zonage #364 pour permettre les habitations unifamiliales dans la zone H-33*
8. *Demande de paiement – EXP inc. pour surveillance des travaux de réfection de diverses rues 2019*
9. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2020-12-299

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la 2^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE



2. **Dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires**

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que les conseillères Sandra Cardin et Ginette Brien ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires se conformant ainsi à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.



3. **Entente avec le syndicat – Inspecteur en voirie II**

Considérant que la municipalité entend engager une ressource aux travaux publics supplémentaire à l'année (horaire variable) à compter de l'année 2021;

Considérant le projet d'entente préparé par l'administration municipale et le syndicat SCFP section locale 5313;

Considérant qu'un affichage doit être fait à l'interne.

2020-12-300

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant, et Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 5313 concernant la création de la fonction d'inspecteur en voirie II.

ADOPTÉE.



4. **Reddition de comptes PAVL sous volet PPA-CE**

Considérant que la municipalité de Saint-Esprit a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la 2^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Considérant que notre dossier est le 00030238-1-63030(14)-2020-16-15-34 dans la circonscription électrode de Rousseau

2020-12-301

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de **15 225,81 \$** net relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.



5. **Remerciement aux bénévoles 2020**

Considérant que ce n'est pas possible d'organiser cette année un brunch ou autre forme de réception pour rendre hommage aux bénévoles compte tenu du contexte de pandémie actuel ;

Considérant que, pendant l'année 2020, il y a eu des activités et événements qui ont pu voir le jour grâce à l'implication de bénévoles dévoués ;

Considérant que le conseil municipal souhaite leur rendre hommage et les remercier pour leur implication quelle qu'elle soit, et ce, via la livraison d'un panier cadeau de produits locaux.

2020-12-302

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE FÉLICITER très chaleureusement tous les bénévoles et organismes qui ont contribué à la réussite des activités et événements qui ont eu lieu ou qui se sont impliqués bénévolement à divers niveaux en 2020, soit ceux qui ont œuvrés au niveau « du » ou « de » :

- Carnaval hivernal et tournoi de ballon-balai
- Cinéma relâche
- Halloween
- Marché de Noël virtuel
- Fédération des loisirs
- Maison des jeunes
- Bibliothèque municipale
- Comité environnement et aménagement
- Organisation de la pétanque
- Comité du dépouillement d'arbre de Noël

DE REMETTRE un panier cadeau de produits locaux de notre belle région à chacun des 41 bénévoles qui se sont impliqués. Le panier leur sera livré en janvier 2021 compte tenu des directives gouvernementale mises en place pour la période du 17 décembre au 10 janvier inclusivement.

Que ces remerciements soient publiés dans l'Info + Saint-Esprit et sur la page Facebook de la municipalité.

ADOPTÉE.



6. **Motion de félicitations et remerciements – Marché de Noël virtuel de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest**

2020-12-303

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la 2^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

DE FÉLICITER madame Christine Groleau pour nous avoir fait part de cette merveilleuse idée et pour avoir aidé grandement à la mise sur pied du marché virtuel.

DE REMERCIER madame Josianne Bilodeau pour nous avoir prêté gracieusement son local au *Centre Jyoti* qui était tout désigné pour effectuer le tournage des clips ainsi que les journalistes de la *Plume Libre Montcalm* pour leur temps, leur dévouement incroyable et pour leur rapidité à avoir mis le tout en ligne en vue de la période des fêtes.

DE REMERCIER les exposants d'avoir embarqués dans cette belle aventure avec nous et tous les citoyens qui ont et qui vont encourager l'achat local dans notre belle région.

Que ces remerciements soient publiés dans l'Info + Saint-Esprit et sur la page Facebook de la municipalité.

ADOPTÉE.

~~~~~

7. **Adoption du Premier projet de règlement 650-2020 modifiant le Règlement de zonage #364 pour permettre les habitations unifamiliales dans la zone H-33**

Point reporté.

~~~~~

8. **Demande de paiement – EXP inc. pour surveillance des travaux de réfection de diverses rues 2019**

Considérant le contrat dont le projet porte le numéro TP201905-153 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et la firme *EXP inc.* pour la surveillance des travaux de réfection de diverses rues 2019;

Considérant la demande de paiement de l'entreprise du 20 octobre 2020, pour la surveillance effectuée au 7 décembre 2020, facture #589194.

2020-12-304

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER le paiement de la facture #589194 à la firme *EXP inc.* au montant de **281,69 \$ taxes incluses.**

D'AFFECTER cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-04008-721, subventionné par la TECQ 2019-2023 ainsi que par le règlement d'emprunt 631-2019, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la 2^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

9. Période de questions des contribuables

Puisque l'assemblée se tient à huis clos, la période de questions est consacrée aux questions des personnes ayant transmis par courriel au préalable leurs questions en vue de la présente période de questions.

Le maire rappelle que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'avait été transmise en ce sens.

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 49, l'ordre du jour est épuisé.

2020-12-305

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

- Original signé -

Michel Brisson
Maire et
Président d'assemblée

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

Michel Brisson
Maire et Président d'assemblée